

**MINISTERE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITE ET DE LA VILLE**

**CONCOURS D'ACCES AU CYCLE PREPARATOIRE
AU CONCOURS INTERNE DE L'INSPECTION DU TRAVAIL**

MARDI 9 MARS 2010

2ème épreuve : de 14 H 45 à 17 H 45

REDACTION D'UN EXPOSE PORTANT SUR UNE QUESTION
D'ACTUALITE D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL
(durée : 3 heures – coefficient 2)

Pour cette épreuve, les candidats ont le choix entre deux sujets

SUJET N° 1 :

La formation professionnelle favorise t-elle la promotion sociale ?

SUJET N° 2 :

La nature a-t-elle un prix ?

Il est rappelé aux candidats que leur copie ainsi que les intercalaires doivent rester anonymes (pas de nom, de numéro ni de signe distinctif). Les brouillons ne seront pas corrigés.

PROPOSITION DE CORRIGÉ

La formation professionnelle favorise-t-elle la promotion sociale ?

Sujet d'actualité – A fait l'objet de plusieurs accords interprofessionnels et de dispositions législatifs nouveaux.

D'abord conçu comme un instrument individuel destiné à améliorer sa situation personnelle de la société (promotion sociale) le dispositif de formation s'est imposé comme un instrument de la politique de l'emploi destiné également à favoriser l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

A – De la formation à l'insertion

I – De l'effort individuel pour accéder à une meilleure position sociale

1.1 Accompagner l'effort individuel pour acquérir des connaissances afin de s'élever dans la société.

Situation sous l'ancien régime. :

La formation professionnelle était assurée par les corporations.

Période révolutionnaire. :

Loi Le Chapelier

L'Abbé Grégoire et la création du conservatoire des Arts et Métiers.

Rapport Condorcet sur l'organisation de l'instruction publique reconnaît une finalité de l'instruction publique.

Développement des cours du soir.

Puis Loi Astier du 27 juillet 1919 imposant des cours professionnels gratuits pour les ouvriers.

1.2 Répondre aux besoins de l'économie.

Il s'agit de former des personnes qualifiées pour assurer la reconstruction à la fin des deux conflits mondiaux. Loi Astier en 1919 puis création de l'AFPA à partir de 1946.

II – A la formation professionnalisée des salariés pour l'amélioration de la compétitivité des entreprises

2.1 Formation et compétitivité des entreprises

1963 constitution du Fonds National pour l'Emploi.

Loi de 1971 sur la formation professionnelle

- Congé individuel de formation.

- Obligation des employeurs de plus de 10 salariés de participer au financement de la formation.

- Mise en place des fonds d'assurance formation.

- Plan de formation des entreprises.

« Nouvelle société » - Adaptation au progrès technique et accroissement de la compétitivité des entreprises.

2.2 Crise et développement de l'insertion

- De l'apprentissage au développement des contrats en alternance.
- Efforts de formation en direction des demandeurs d'emploi. Politique publique d'emploi, de formation et de qualification.
- Bilan des compétences VAE et politique du titre.

B – Un système actuel considéré peu efficace qui rend nécessaire une réforme

La formation professionnelle mobilise près de 30 milliards d'euros par an.

I – Une organisation complexe insuffisamment efficace

1.1 Une pluralité d'acteurs

- Le rôle de la décentralisation – Rôle croissant du Conseil Régional mais intervention de l'Etat maintenue.
- Une tradition de dialogue social. Le paritarisme dans les branches et la consultation des représentants du personnel dans les entreprises.

1.2 Un accès inégal à la formation

- Les cadres et les techniciens accèdent deux fois plus à la formation que les ouvriers.
- Les salariés des grandes entreprises accèdent plus à la formation que ceux appartenant à des entreprises de taille moins importante.
- Exclusion des salariés de plus de 50 ans.

1.3 Des résultats en terme d'effet revenu de faible ampleur.

La formation professionnelle contribue à l'augmentation des revenus mais en faible ampleur. Mais la mise en œuvre de programmes longs et coûteux peut accroître l'insertion et les revenus des adultes les moins qualifiés.

II – Une réforme qui s'appuie sur l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009

Les partenaires sociaux réaffirment les objectifs assignés à la formation professionnelle :

« Chaque salarié doit pouvoir être acteur de son évolution professionnelle et chaque entreprise doit pouvoir mettre en œuvre les moyens adaptés à ses besoins en matière de développement ou d'adaptation à son environnement économique et à sa politique de ressources humaines (...). La formation professionnelle doit notamment concourir à l'objectif pour chaque salarié de disposer et d'actualiser un socle de connaissances et compétences favorisant son évolution professionnelle et de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle.

2.1 La sécurisation des parcours professionnels

- Portabilité du DIF
- Réorientation des fonds de la formation
- Développer les dispositifs de valorisation des compétences

2.2 Rendre l'organisation plus simple, plus efficace et plus lisible

- Rationalisation des dispositifs
- Réforme des OPCA
- Améliorer la gouvernance

*

**

Formation professionnelle, un enjeu humain fort permettant un épanouissement de la personne dans la société tout en répondant au besoin en ressources humaines des entreprises.

PROPOSITION DE CORRIGE

« La nature a-t-elle un prix? »

Introduction

- a. La nature constitue un stock de ressources pour la vie humaine;
- b. Ses ressources sont devenues au fil du temps des « marchandises » même si elles ne résultent pas d'une production humaine;
- c. Si elle rend des services à l'ensemble de la société , sa dégradation génère des coûts collectifs.

1.. La nature constitue un bien commun universel qu'il soit gratuit ou marchand

1,1 Elle participe à la satisfaction de besoins primaires

- a. alimentation (chasse - pêche - plantes - eau - ...);
- b. logement (maisons traditionnelles - chauffage -...);
- c. vêtements;

1,2 Elle contribue à de nombreux loisirs gratuits

- a. sports de pleine nature;
- b. activités récréatives;
- c. protection de la flore et de la faune;

1,3 Même si la production ou de nouveaux services conduisent à la création de marchés économiques

a. la fonction « approvisionnement » de la nature : pétrole - gaz - eau minérale - plantes pour l'industrie pharmaceutique ou cosmétique , alors même que ce stock de ressources ne résulte pas d'une activité humaine, que le prix à la consommation n'intègre aucune valeur « initiale » de ces ressources mais que le coût de transformation ou de commercialisation;

b. Le développement d'une activité touristique fondée sur la découverte ou les plaisirs de la nature.

2, Sa sur - exploitation ou sa dégradation a un coût

2,1 La biodiversité , élément indispensable de l'activité économique

a.. ressources minérales: énergie (pétrole - gaz - uranium) , industries extractives;,,,

b.. ressources alimentaires : photosynthèse ; pollinisation ; industries de la pêche ; équilibre des espèces animales; ,,,

c.. ressources végétales : industries de la forêt ; plantes médicinales;,,,

2,2 Les préjudices causés à la nature génèrent des coûts socialisés

a.. changement climatique avec le développement des catastrophes naturelles;

b.. pollution de l'air avec des coûts médicaux associés;

c.. qualité de l'eau nécessitant des traitement de plus en plus onéreux;

d.. pollutions maritimes;

2,3 La mise en oeuvre de nouveaux outils pour inverser la dégradation des éco - systèmes : la nature a un prix

a.. outils administratifs : enquête publique (établissements classés); études d'impact environnemental pour la création de nouvelles infrastructures;

b.. outils économiques: principe pollueur - payeur; marchés de droits à polluer; taxe carbone (incitation à de nouveaux modes de consommation)

Conclusion

- a.. Chacun rêve d'une nature préservée des dégâts de l'activité humaine;
- b.. L'Homme, élément de la biodiversité et donc respectueux de son environnement;
- c.. Une responsabilité collective (des réponses politiques) et individuelle (un comportement responsable).